RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230405-2023_030-DE
Reçu le 11/04/2023

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2023_030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 mars 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Était arrivé en milieu de séance : 1
M. Roland BERNARD,

Etaient absents : 2
Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

Convention de servitudes de passage des réseaux secs, parcelle 020ZA 42 - Charbillac

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie d'une demande des services de Territoires d'Energies Syme 05 dans le cadre d'une convention de servitudes. Cette dernière porte sur un raccordement d'une micro station d'épuration portée par la régie des eaux de la commune. Les travaux envisagés nécessitent un enfouissement de réseaux secs sur la parcelle 020ZA numéro 42 appartenant à la commune.

Rappelle que Territoires d'Energies Syme 05 nous propose la signature d'une convention de servitudes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le budget primitif 2023,
Vu la convention avec Territoires d'Energies Syme 05 ;

Considérant la nécessité de prendre une convention de servitudes entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et les services Territoires d'Energies Syme 05 dans le cadre des interventions sur le réseau de distribution d'électricité sur le secteur de Charbillac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230405-2023_030-DE
Reçu le 11/04/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Affiché ou publié le : 11 AVR. 2023

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK